



CBD



**CONVENTION
SUR LA
DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/2
22 janvier 2007

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ATELIER REGIONAL AFRICAIN SUR
L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE
Nairobi, 12-15 décembre 2006

**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL AFRICAIN SUR L'UTILISATION DURABLE DE LA
DIVERSITE BIOLOGIQUE (AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE AGRICOLE)**

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 5 de la décision VII/12 sur l'utilisation durable, la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique a invité les Parties, les gouvernements et les organisations compétentes à engager un processus de mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, et demandé au Secrétaire exécutif de, notamment, « convoquer une série d'atelier d'experts techniques sur l'évaluation des services fournis par les écosystèmes, les coûts financiers et avantages liés à la conservation de la diversité biologique, et l'utilisation durable des ressources biologiques ».

2. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire exécutif a organisé, avec l'appui financier du gouvernement néerlandais, une série d'ateliers régionaux d'experts techniques. L'Atelier régional africain sur l'utilisation durable de la diversité biologique, tenu à Nairobi, Kenya, du 12 au 15 décembre 2006, était le troisième de cette série, après celui de l'Amérique latine et des Caraïbes (Buenos Aires, 13-16 septembre 2005), et celui d'Europe de l'Est (Moscou, 30 mai-2 juin 2005). Les renseignements concernant ces deux réunions peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat aux adresses suivantes:

<http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=RWSUCEE-01>

<http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=RWSULAC-01>

3. L'Atelier régional africain a mis l'accent en particulier sur l'applicabilité des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique à la diversité biologique agricole. Les participants ont présenté 19 études de cas sur l'utilisation durable des ressources biologiques dans leurs pays. Celles-ci portaient plus particulièrement sur: i) les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique, ii) la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique et, conformément au paragraphe 5 de la décision VII/12, iii) les enseignements tirés en matière de services fournis par les écosystèmes, de coûts financiers et avantages liés à la conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

4. L'ensemble des exposés des participants à l'atelier sont affichés sur le site Web du Secrétariat: <http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/use/workshops.shtml>

5. Les participants à l'atelier ont été sélectionnés parmi les experts désignés par les Etats, sur la base de leurs compétences et dans un souci d'équilibre hommes-femmes et de répartition géographique équitable. Les experts des organisations internationales et régionales sélectionnées ont été invités à participer à l'atelier en qualité d'observateurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été invitée en tant que partenaire de l'organisation de l'atelier, compte tenu du rôle-clé qu'elle joue et du soutien qu'elle fournit dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole. Bioversity International, le Centre agroforestier mondial (CIRAF), le Tropical Soil Biology and Fertility Institute (Institut sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux) du International Center for Tropical Agriculture (ICAT – Centre international d'agriculture tropicale/CIAT), et la Fédération internationale des producteurs agricoles ont été autorisés à apporter leur concours dans la conduite de l'atelier, en raison de leurs compétences en matière de diversité biologique agricole.

6. L'Institut international du développement durable (IIDD) a assisté, par l'intermédiaire de ses Services d'information, à l'atelier et a publié quotidiennement l'état d'avancement des travaux. Le rapport complet de l'IIDD, les mises à jour et les photos de l'atelier sont accessibles à l'adresse: <http://www.iisd.ca/africa/biodiv/arwsu/>.

B. Participation

7. Ont participé à la réunion:

a) Les treize experts techniques désignés par les gouvernements des pays africains suivants: Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Mali, Maroc, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles, Togo et Zimbabwe,

b) ainsi qu'en qualité d'observateurs, vingt représentants provenant de gouvernements, d'agences spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'organisations communautaires indigènes et locales, d'instituts internationaux de recherche, de fédérations d'agriculteurs et d'organisations de pasteurs.

8. La liste complète des participants est reproduite à l'annexe I du présent document.

POINT 1. OUVERTURE DE LA REUNION

9. Lors de la séance d'ouverture, M. Oliver Hillel a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, et a expliqué que la convocation de cet Atelier régional africain sur l'utilisation durable émanait d'une décision de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Kuala Lumpur, en février 2004. Rappelant que les délégués à cette réunion ont adopté les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique (ci-après dénommés « Principes d'Addis-Abeba »), M. Djoghlaif a mis l'accent sur l'importance, pour les besoins de l'atelier, d'examiner leur applicabilité à la diversité biologique agricole.

10. M. Castro Camarada, représentant de la FAO au Kenya, a fait part du souhait de la FAO d'un partage des expériences acquises et de l'élaboration de directives pour l'application des Principes d'Addis-Abeba à la diversité biologique agricole. Il a fait observer le rôle de chef de file de la FAO en matière de diversité biologique agricole, via ses forums intergouvernementaux et son soutien technique aux pays membres, notamment grâce à sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, entré en vigueur le 29 juin 2004, et à la Convention pour la protection des végétaux, dont les secrétariats sont hébergés par la FAO. Il a attiré l'attention sur l'importance de la diversité biologique pour la sécurité alimentaire, telle que réitérée dans l'obligation No. 3 de la Déclaration de Rome sur la

sécurité alimentaire mondiale, adoptée au Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 1996. L'action de la FAO comportaient l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole au sein d'une gestion plus large des ressources naturelles, la promotion des initiatives d'évaluation, de gestion adaptative et de renforcement des capacités, y compris la planification communautaire efficace et les stratégies de gestion des écosystèmes. Plus particulièrement, la FAO a fourni un soutien technique et politique à l'application et au suivi du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. Ces processus intergouvernementaux, réalisés à l'initiative des pays, reposaient sur les évaluations nationales de l'état et des tendances de la diversité des plantes et des animaux domestiques respectivement, et les stratégies et mesures axées sur la conservation et l'utilisation durable en résultant, en vue d'accroître la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables aux niveaux local, national et mondial. La FAO a également favorisé l'adoption de bonnes pratiques de gestion à travers des accords juridiquement non contraignants librement consentis, tels que les codes de conduites et ses activités en matière de promotion des Bonnes pratiques agricoles, qui considèrent la filière complète, des producteurs aux consommateurs. La FAO favorise les synergies avec les Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et sur les changements climatiques (CCNUCC) en intégrant les questions de diversité biologique et d'atténuation des changements climatiques dans ses projets et ses activités, notamment sur l'évaluation de la dégradation des sols et la gestion durable des terres. Au Kenya, le programme de partenariat FAO/Pays-Bas soutenait l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et mesures agricoles, du niveau local au niveau national.

11. Le Dr Toby Hodgkin, Directeur scientifique de Bioersity International, ex-Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), a rappelé que l'organisation avait axé son action, pendant environ 10 ans, sur la conservation des ressources phylogénétiques, et qu'elle était l'hôte du programme global sur les ressources génétiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). Il a informé les participants sur le programme de recherche en agrobiodiversité, hébergé par Bioersity International et mis en place pour identifier et faciliter la création de partenariats de recherche novateurs, renforcer la base de connaissances et aider à relever les défis mondiaux actuels. Il a précisé que les processus relevant de la Convention sur la diversité biologique avaient de plus en plus d'importance pour les travaux du système du Groupe consultatif. Par ailleurs, le nouveau nom de l'organisation rendait compte du fait que les activités sur la conservation des ressources génétiques faisaient partie intégrante des programmes traitant des systèmes plus larges de production et des interactions. Attirant l'attention sur l'importance d'appliquer l'approche par écosystème et d'étudier les moyens d'utiliser les Principes d'Addis-Abeba dans le domaine agricole, le Dr Hodgkin a souligné la place importante accordée par le programme de travail du secteur agricole à l'accroissement de la productivité et à l'importance de répondre aux besoins des individus aux fins de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a attiré l'attention sur l'importance de veiller à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole par l'établissement d'un dialogue avec le forum sur la conservation et celui sur l'agriculture, et l'intégration du point de vue des agriculteurs pauvres et des communautés locales dans la politique internationale.

12. Le Dr Brent Swallow, Directeur scientifique du Centre agroforestier mondial (CIRAF), a attiré l'attention sur le fait que le développement de l'agriculture et la conservation de la diversité biologique se situent à un point de jonction entre les trois conventions de Rio, nécessitant une synergie pour leur mise en œuvre. Les travaux du CIRAF sur l'utilisation durable ont été intégrés dans les programmes relatifs aux arbres et aux marchés, aux terres et aux personnes, ainsi qu'aux services environnementaux. Des liens étroits existaient entre l'agroforesterie et la diversité biologique, y compris la possible plantation d'arbres en vue de réduire les pressions exercées sur les zones à haute valeur de conservation tout en garantissant le maintien d'habitats aux différents éléments constitutifs de la diversité biologique. Les autres aspects du travail du CIRAF consistaient en la poursuite d'études sur: la façon dont les politiques déterminent les mesures d'incitation mises en place en faveur des agriculteurs; les politiques appropriées encourageant l'utilisation durable de l'agroforesterie; et l'élaboration d'instruments non juridiquement contraignants (« mous ») et juridiquement contraignant (« durs »), y compris les accords de cogestion et la rémunération des services fournis par les écosystèmes.

13. En présentant le représentant de la Fédération internationale des producteurs agricoles et en mettant en exergue le rôle indispensable qu'elle joue en matière d'utilisation durable de la diversité biologique agricole, M. Hillel a signalé la signature imminente d'un mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la Fédération internationale des producteurs agricoles, visant à faciliter la collaboration avec les principaux producteurs et utilisateurs de la diversité biologique, aux fins de son utilisation durable.

14. M. Leonard Nduati Kariuki, représentant du bureau kenyan de la Fédération internationale des producteurs agricoles, a fait observer que l'organisation représentait les agriculteurs de plus de 100 pays. Il a attiré l'attention sur la difficulté de concilier les besoins de conservation et la diversité biologique agricole pour ce qui concerne les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les revenus et les obstacles rencontrés par les agriculteurs. M. Kariuki a souligné que l'accord de coopération entre la Convention sur la diversité biologique et la Fédération internationale des producteurs agricoles encouragerait la volonté politique de faire participer les agriculteurs à la mise en œuvre des politiques relatives à la diversité biologique agricole, à travers l'élaboration de mécanismes d'incitation et des investissements en faveur de pratiques agricoles durables. Il a indiqué que les efforts de conservation de la diversité biologique devraient être mis en œuvre en « étroite coopération » avec les agriculteurs grâce à des stratégies de réduction de la pauvreté et des mesures d'incitation, et non pas par le biais de mesures punitives. En matière de biotechnologies, il a lancé un appel pour l'identification, en partenariat avec les agriculteurs, l'Etat, les scientifiques et les techniciens, de technologies appropriées.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Election du Président

15. Les participants ont élu M. Modibo Cissé, Ministre malien de l'environnement, de l'élevage et de la pêche, en qualité de Président de la première séance plénière de l'atelier, puis élu M. Saidi Seddik, de l'Institut national marocain de recherche agricole, en qualité de Président de la séance plénière de clôture. Les rapporteurs et présidents des séances ont été nommés, comme convenu, pour chacun des groupes de travail.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

16. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/1), tel qu'établi par le Secrétaire exécutif, conformément au paragraphe 5 de la décision VII/12 de la Conférence des Parties.

2.3. Organisation des travaux

17. Le Secrétariat a décrit de manière succincte les objectifs préconisés, les résultats escomptés et la méthodologie de l'atelier, et, proposé la constitution, après les exposés en plénière, de groupes de travail informels pour examiner certaines études de cas présentées et l'application des Principes d'Addis-Abeba à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Le programme de travail envisagé pour l'atelier, figurant en annexe de l'ordre du jour annoté (UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/1/Add.1), a été adopté.

POINT 3. REVUE DES PRINCIPES ET DIRECTIVES D'ADDIS-ABEBA POUR L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

et

**POINT 4. REVUE DES PRINCIPAUX TERMES ET CONCEPTS UTILISES
DANS LES PRINCIPES ET DIRECTIVES D'ADDIS-ABEBA POUR
L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN
RELATION AVEC LES AUTRES OUTILS ET INSTRUMENTS
PERTINENTS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

18. M. Modibo Cissé a présidé les exposés de la séance plénière, aidé du Secrétariat de la Convention, et s'est penché sur les résultats de l'Atelier de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a considéré favorablement la présence, en qualité d'observateur, du chargé de liaison de la Division du PNUE de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial, et relevé que l'atelier de l'Amérique latine et des Caraïbes a montré la nécessité de disposer de directives permettant de faciliter la prise en compte des aspects de la diversité biologique agricole par le Fonds mondial pour l'environnement (FME) et les autres bailleurs de fonds.

19. Le Secrétariat a ensuite présenté plusieurs concepts-clé nécessitant d'être examinés dans le cadre de l'atelier, dont, notamment, « la diversité biologique agricole », « l'utilisation durable », « les services fournis par les écosystèmes » et « l'approche par écosystème ». Après avoir expliqué que ceux-ci étaient fondés sur les définitions résultant du processus de la Convention et dépeint les 14 Principes d'Addis-Abeba, il a recommandé que les participants basent leurs réflexions non seulement sur la formulation mais sur l'esprit de ces définitions.

20. M. Seth Shames et M. David Kuria, de Ecoagriculture Partners, ont donné un aperçu sur les travaux de l'organisation en matière de gestion durable des terres et de diversité biologique agricole, en mettant l'accent sur liens entre l'agriculture et les services fournis par les écosystèmes dans la promotion de la sécurité alimentaire, et sur la nécessité de limiter au minimum la dégradation des terres. Examinant la corrélation entre la densité de la population humaine et les points chauds de biodiversité de l'UICN, il a fait remarquer la présence d'activités agricoles dans les zones affectées à la conservation de la diversité biologique. En tant que stratégie de conservation et de développement rural, l'écoagriculture a montré de quelle façon les paysages/terres agricoles pourraient être gérées de manière à accroître les moyens d'existence ruraux et la production agricole durable tout en préservant ou en restaurant les services fournis par les écosystèmes et la diversité biologique. L'approche écoagricole était communautaire et participative, et intégrait la gestion des aires protégées, les bassins hydrographiques, les forêts dégradées, ainsi que les exploitations agricoles et les plantations, dans le but de concilier les possibilités de subsistance, les besoins de conservation des espèces et des habitats et les processus écologiques.

21. M. Kuria a décrit de façon succincte les activités communautaires menées dans la forêt de l'Escarpement Kikuyu (Kenya) et mis en exergue l'importance des forêts pour ce qui concerne: la fourniture de fruits médicinaux et de fruits sauvages aux communautés; les activités de recherche, et de tourisme et de loisir; la protection des sites de captage; et la contribution des forêts aux économies nationales. Présentant les résultats obtenus, il a attiré l'attention sur les défis restant à relever pour achever le projet, dont l'inaccessibilité de la zone, les connaissances insuffisantes et inadéquates des communautés en matière de techniques de conservation et agricoles, les capacités techniques limitées et les barrières culturelles.

22. L'exposé du Dr Toby Hodgkin, représentant Bioversity International, sur la conservation de la diversité biologique des cultures au niveau des exploitations agricoles, a mis en évidence la nécessité d'axer la conservation de la diversité biologique sur l'agriculture, étant donné que, dans presque toutes les régions du monde, la diversité biologique est présente dans ou à proximité des systèmes agricoles gérés. Les initiatives de Bioversity International ont été financées par des projets du FME et l'aide bilatérale. Les agences des Nations Unies, les organisations de développement internationales, les universités et les entreprises privées ont également octroyé des fonds à des projets spécifiques. L'organisation a collaboré avec plus de 100 organisations partenaires nationales sur des travaux de recherche relatifs aux jardins familiaux, au palmier dattier et à l'utilisation de la diversité en matière de lutte contre les parasites et les maladies, etc. Bioversity International a identifié plusieurs questions-clé à considérer lors de l'examen de

la diversité biologique agricole, dont notamment: la quantité et la répartition de la diversité génétique préservée par les agriculteurs au fil du temps et dans l'espace; les processus de conservation de la diversité génétique au niveau des exploitations agricoles utilisés; l'identification des décisionnaires, relativement à la conservation de la diversité génétique; et les facteurs déterminant la conservation de la diversité biologique par les agriculteurs. Les travaux de recherche concernant la conservation de la diversité biologique des cultures au niveau des exploitations agricoles ont mis en relief : les relations entre les systèmes de production, l'environnement et la préservation de la diversité biologique; le besoin d'approches participatives pour décrire de manière adéquate la diversité présente au sein d'un système; l'utilité de faire la distinction entre les variétés rares et courantes dans l'évaluation de la diversité biologique et de parvenir à des déclarations de valeur; le rôle joué par les jardins familiaux comme « entrepôts » ou « mines » de diversité génétique; et la nature très dynamique des systèmes de production traditionnels. Les résultats de ces travaux de recherche devraient être utilisés pour fournir des options pour intégrer et accélérer les interventions pendant la phase de traduction en mesures concrètes des Principes d'Addis-Abeba, en soulignant l'importance de répondre, de façon viable, aux demandes nationales et mondiales entraînant des augmentations spectaculaires de la production.

23. Lors des débats qui ont suivi, M. Terefe Belehu Mekonnen, de l'Institut éthiopien de recherche et de conservation biologique, a demandé instamment l'inclusion de la réhabilitation des écosystèmes dans la définition de l'utilisation durable. Il a également fait état de l'importance de mettre en place des mesures d'incitation appropriées en faveur des agriculteurs qui cultivent les espèces sauvages et mis en relief le potentiel pour de nouvelles synergies en matière d'aménagement des paysages.

24. Dans son exposé relatif au partenariat de conservation dans le Greater Cederberg Biodiversity Corridor, centré plus particulièrement sur l'industrie agroalimentaire du thé Rooibos (indigène), les pommes de terre irlandaises et le vin, M. Jaco Venter, de Western Cape Nature Conservation (Afrique du Sud), a fait état de l'utilisation des procédés industriels et de gestion de la terre, ainsi que de la nécessité de rationaliser les conseils donnés aux agriculteurs par les responsables agricoles et les autorités de contrôle de la conservation, afin d'éviter le manque de cohérence. Dans le cadre de l'initiative, un projet de tracé cartographique du corridor a été initialement élaboré pour la gestion intégrée des activités de conservation et des activités agricoles dans la zone. Par ailleurs, les étapes ultérieures incluaient: d'achever, à l'aide des directives concernant les meilleures pratiques, la phase de planification; d'assurer le passage immédiat et graduel de la planification à la mise en œuvre; de s'attaquer aux changements climatiques et aux impacts connexes; et d'utiliser l'industrie de détail et les processus associés pour guider le comportement des consommateurs.

25. Mme Mermedah Moustache, Ministre de l'agriculture et des ressources marines des Seychelles, a présenté une vue d'ensemble de l'état des ressources génétiques et des cultures vivrières introduites au cours des derniers 200 ans, et souligné les difficultés rencontrées à disposer de banques de gène *ex situ* à jour des cultures d'arbres fruitiers et des racines comestibles aux Seychelles. Les banques de gène *in situ* avaient tendance à se situer sur les plateaux côtiers plus plats, caractérisés par des sols sablonneux et un risque de salinisation. En outre, en raison de la compétition intense pour la terre et la conversion des champs en zones résidentielles, le gouvernement des Seychelles promouvait la conservation, en incitant, par le slogan « une maison, un jardin », les propriétaires à mettre en place des jardins d'ornement et potagers.

26. Mme Sally Bunning, représentante du Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture, a fait référence au site Web de la FAO concernant la diversité biologique, et mis à disposition plusieurs documents-clé de la FAO résultant de différents processus intergouvernementaux, y compris le State of the World Assessment en cours de l'état et des tendances de la diversité biologique des animaux domestiques, les travaux du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, entré en vigueur le 29 juin 2004, ainsi qu'une fiche d'information et une affiche sur la gestion de la diversité biologique des montagnes pour une vie meilleure, faisant observé que le jour précédant était celui de la Journée internationale de la montagne.

27. Il a été signalé que la diversité biologique agricole est intersectorielle dans le sens où elle s'étend à des domaines relevant de différents programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique relatifs à la diversité biologique des terres arides et subhumides, à la diversité biologique des eaux intérieures, à la diversité biologique marine et côtière, et à la diversité biologique des forêts. L'attention a été portée tout particulièrement sur les différentes études de cas figurant dans la publication de 2003 « Biodiversity and the ecosystem approach in agriculture, forestry and fisheries » (Diversité biologique et approche par écosystème dans les secteurs agricole, forestier et halieutique) et présentées à la neuvième Session ordinaire de la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (12-13 octobre 2002). Les travaux menés en collaboration par la FAO, l'IPGRI, l'Institut international de recherche sur les cultures en milieu semi-aride (ICRISAT) et les pays partenaires sur la diversité biologique liées à l'agriculture ont été mentionnés et deux publications pertinentes ont été diffusées aux délégations nationales, à savoir le rapport de l'atelier de 2002: « Beyond the gene horizon: Sustaining agricultural productivity and enhancing livelihoods through optimization of crop and crop-associated biodiversity with emphasis on semi-arid tropical agroecosystems », et le document, publié sous la direction de Melinda Smale, intitulé « Valuing crop biodiversity: on-farm genetic resources and economic change ».

28. Il a été rappelé que la définition, adoptée d'un commun accord, de la portée de la diversité biologique agricole, établie par la Convention sur la diversité biologique, comprend « l'ensemble des éléments constitutifs de la diversité biologique en rapport direct avec l'alimentation et l'agriculture, y compris la diversité et la variabilité des plantes, des animaux et des micro-organismes, aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes, qui sont nécessaires au maintien des principales fonctions de l'écosystème agricole, ses structures et processus, conformément à l'annexe I de la décision III/11. » De nombreux facteurs locaux, nationaux et internationaux, déterminant les méthodes et décisions de gestion dans le secteur agricole, ont été également décrits sommairement.

POINT 5. APPLICATION DES PRINCIPES ET DIRECTIVES D'ADDIS-ABEBA POUR L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

et

POINT 8. RECOMMANDATIONS SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES ET DIRECTIVES D'ADDIS-ABEBA POUR L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

29. Mme Sally Bunning a familiarisé les participants avec le programme de travail sur la diversité biologique agricole relevant de la Convention sur la diversité biologique et ses quatre composantes, à savoir l'évaluation, la gestion adaptative, le renforcement des capacités et l'intégration, tel qu'adopté dans la décision V/5 de la Conférence des Parties à la Convention, et comme fondement de l'élaboration de directives pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Le soutien du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas (PPFPB) pour l'intégration de la diversité biologique agricole au Kenya a été présenté comme un modèle sur la façon de parvenir à l'impact souhaité des politiques menées, par le biais d'interventions avec les parties prenantes à tous les niveaux, des communautés locales aux établissements d'enseignements et de formation de niveau supérieur. La sensibilisation et les capacités des communautés locales peuvent être renforcées par l'entremise des écoles paysannes de terrain et les approches d'aménagement communautaire, mais requièrent une compréhension accrue, notamment, de la dynamique des marchés, des dimensions culturelles et des impacts des politiques. Les politiques et stratégies agricoles peuvent causer une perte de diversité des cultures et des animaux d'élevage par leur soutien préférentiel à la spécialisation dans la production de matières premières. Par exemple, la production de maïs, qui remplace les variétés locales de millet indigène, de sorgho et autres variétés résistantes à la sécheresse dans la région semi-aride du Mwingi, a aggravé les mauvais résultats des

récoltes pendant les périodes de sécheresse. A cet égard, l'abandon et la mésestimation des systèmes pastoraux extensifs, comparé avec les systèmes d'élevage intensif, encouragés par l'Etat, ont fait l'objet d'un examen détaillé par les participants.

30. Les participants se sont réunis en trois groupes de travail parallèles, pendant plus d'un jour et demi, pour examiner les principes et directives d'Addis-Abeba et leur application à la diversité biologique agricole.

31. Le Groupe de travail No. 1 était présidé par M. Francis Ogwal, de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) de l'Ouganda et était composé des participants de l'Ethiopie, du Kenya, du Nigeria et du Soudan. Mme Evelyn Mathias, observatrice, et Mme Susan Odhuho, de Indigenous Information Network, Kenya, ont fait fonction de rapporteurs.

32. Le Groupe de travail No. 2 était présidé par M. Rueben Oyoo Mosi, Université de Nairobi, Kenya, et comptait les participants de l'Afrique du Sud, de l'Egypte, du Kenya, des Seychelles et du Zimbabwe. Le Dr Dagmar Mithöfer, de African Insect Science for Food and Health of Kenya/ICIPE, et M. Kudzai Kusena, de la Banque nationale de gène du Zimbabwe, ont rempli la fonction de rapporteurs.

33. Le Groupe de travail No 3 était présidé par M. Modibo Cissé, Ministre de l'environnement du Mali, et était formé des participants du Cameroun, du Mali, du Maroc, du Niger et du Togo. Mme Hadyatou Dantesy-Barry, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du Togo, a fait fonction de rapporteur.

34. Les Groupes de travail faisaient rapport à la plénière, qui rassemblait les propositions et contributions supplémentaires sur l'examen des Principes d'Addis-Abeba en vue de leur application à la diversité biologique agricole. Se fondant sur le document de travail, établi par le Secrétariat, sur l'évaluation des services fournis par les écosystèmes et la gestion adaptative (UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/INF/3), les experts sélectionnés ont convenu d'assurer la liaison dans leur pays et de soumettre d'autres observations et propositions sur l'application des Principes d'Addis-Abeba à la diversité biologique agricole, ainsi que de demander au Secrétariat de soumettre, en collaboration avec la FAO, un document final de synthèse pour validation et adoption via courriel, si possible dans un délai de deux mois.

POINT 6. EVALUATION DES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES ET GESTION ADAPTATIVE

35. Trois exposés sur l'évaluation des services fournis par les écosystèmes ont été faits au cours de la séance plénière qui a suivi.

36. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a décrit de façon succincte les diverses méthodes à disposition pour procéder à l'évaluation des écosystèmes, y compris l'examen des concepts suivants: le prix du marché, la productivité, les méthodes des prix hédoniques et des coûts de transport. Les conséquences dangereuses des défaillances du marché et des externalités négatives ont fait apparaître la nécessité d'internaliser les coûts d'évaluation des valeurs des services fournis par les écosystèmes. Les concepts de prévention du coût des dommages, d'évaluation contingente, de choix des contingences et des méthodes du transfert de bénéfices ont également été indiqués. L'attention a été attirée sur les principaux documents de référence en matière d'évaluation des écosystèmes, telles que les Lignes directrices de l'UICN à l'intention des gestionnaires des aires protégées sur les valeurs économiques des aires protégées et le Guide Ramsar à l'usage des décideurs et des planificateurs sur l'évaluation économique des zones humides.

37. Le Dr Jeroen Huising, du Tropical Soil and Fertility Institute (Institut sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux) du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), a présenté le projet mondial du FME sur la diversité biologique souterraine et les services connexes fournis par les écosystèmes, relevant les similitudes entre la diversité agricole biologique aérienne (située au-dessus de la surface du sol) et la diversité biologique souterraine. Plusieurs questions intéressant l'évaluation des services fournis par les

écosystèmes ont été formulées, y compris les relations entre les organismes souterrains et les processus qu'ils déterminent au sein de l'écosystème, et la vulnérabilité des biens et services fournis par les écosystèmes aux processus de changement, en se référant aux travaux de recherche sur l'influence des changements climatiques, par exemple, sur les processus biotiques et abiotiques et leurs effets sur la production alimentaire. En ce qui concerne la gestion adaptative, le Dr. Huising a dégagé les questions suivantes: l'identification des points d'entrée des interventions, l'utilisation des différents outils et techniques; l'identification des indicateurs de performance à tous les niveaux; l'élaboration de mécanismes permettant de tenir compte des contextes géographique et socioéconomique particuliers; l'augmentation de la production alimentaire africaine par l'intensification, mais en utilisant des voies appropriées; l'utilisation des différents niveaux d'échelle et tribunes pour négocier les compensations; l'établissement de principes directeurs pour la gestion adaptative; et la gestion du renforcement des capacités aux niveaux scientifique, technique et politique.

38. Le Dr Brent Swallow, du CIRAF, a attiré l'attention sur l'importance d'examiner l'agroforesterie dans le cadre de la diversité biologique agricole au regard des processus relevant de la Convention sur la diversité biologique. Il a ajouté que l'agroforesterie, définie comme la gestion délibérée des arbres aux seins des exploitations et des paysages agricoles, était essentielle à la séquestration de carbone, au fonctionnement des bassins hydrographiques, à l'augmentation des rendements, à la réduction de l'érosion des sols et du ruissellement, ainsi qu'à l'accroissement de l'infiltration.

39. L'exemple des avantages fournis par les arbres fixant l'azote utilisés dans le cadre des systèmes agroforestiers en Zambie a été décrit comme étant une étude de cas positive en matière de restauration de la fertilité des sols et d'accroissement de la diversité biologique souterraine. Plusieurs attributs de la diversité biologique agricole ont été mentionnés: la réduction des pressions sur les sols naturels et l'amélioration des jachères; la valeur intrinsèque des systèmes agroforestiers et le potentiel économique de leur commercialisation; ainsi que la gestion systématique des espèces d'arbres envahissantes.

40. Le Dr Swallow a indiqué que, malgré son importance et sa valeur, l'agroforesterie risquent de relever à la fois des programmes sur la diversité biologique agricole et ceux sur la diversité biologique des forêts - et, par voie de conséquence, d'être délaissée par eux.

POINT 7. COÛTS FINANCIERS ET BÉNÉFICES LIÉS À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

41. Lors de la séance plénière de clôture, le Dr Dagmar Mithöfer a présenté ses travaux sur les coûts financiers et les avantages liés à la diversité biologique agricole à travers une étude de cas, réalisée en collaboration avec le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes, sur l'utilisation des fruits indigènes au Zimbabwe et au Malawi. Le Dr Mithöfer a attiré l'attention des participants sur l'importance des fruits indigènes dans les zones rurales pauvres pour la formation des revenus et l'apport de nutriments complémentaires. Cependant, les ressources fruitières indigènes sont passées d'un libre accès du public à la propriété et à l'utilisation privées; et l'augmentation de la concurrence vis-à-vis de ces ressources résultait des techniques de récolte non durables. La valeur marchande des fruits indigènes avait augmenté et les consommateurs étaient prêts à payer plus que les prix actuels pour se les procurer. Résumant le modèle de simulation de la répartition des revenus tirés des fruits, elle a attiré l'attention sur le fait que plus le revenu était bas, plus la dépendance de la communauté à l'égard des fruits indigènes était élevée. Les conclusions de cette importante recherche ont mis en évidence que: la vulnérabilité à la pauvreté était saisonnière; les mesures de réduction de la pauvreté nécessitaient de s'attaquer aux périodes critiques plutôt qu'au revenu annuel; les fruits indigènes pourraient réduire la vulnérabilité à la pauvreté durant les périodes critiques; la conservation des fruits et des arbres indigènes était importante pour la sécurité alimentaire; et le perfectionnement des incitations, axées sur le marché, de conservation des différentes variétés de fruits et des arbres était capital.

42. Il a été fait état, dans la discussion qui a suivie, des perspectives de rétablissement de l'équilibre vis-à-vis des pratiques écologiquement viables ayant disparu avec l'abandon des systèmes traditionnels; de l'importance de créer des marchés pour la diversité biologique agricole; ainsi que de la valeur des

études de cas comparatives. Il a été recommandé que l'atelier demande au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la FAO de faire un compte rendu et de lancer un appel à la compilation des études de cas comparatives, structurée sur une perspective régionale, et que les deux Secrétariats établissent une bibliographie sur l'utilisation et la dépendance à l'égard de la diversité biologique agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, afin de faciliter l'obtention des renseignements.

43. M. Alfred Ilrenre, de Ethnic Minority and Indigenous Rights Organization of Africa (Organisation pour les droits des minorités ethniques et des peuples autochtones), s'est penché sur la nature communautaire de nombreux arbres et de fruits dans les différentes communautés africaines, et le Dr Dagmar Mithöfer a fait observer, qu'avec la commercialisation croissante du secteur fruitier, ce sont souvent les personnes extérieures à la communauté qui cueillent les fruits communautaires. Le Président et d'autres participants ont indiqué que l'exposé a mis en relief la nature saisonnière et les difficultés d'entreposage du secteur fruitier.

POINT 9. EVALUATION DE L'ATELIER

44. A la fin de la séance plénière finale, plusieurs représentants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la teneur, de la forme et des résultats de l'atelier, tout en faisant observer qu'une durée de quatre jours était insuffisante pour remplir les objectifs pédagogiques de l'atelier et élaborer des suggestions sur l'application des Principes d'Addis-Abeba à la diversité biologique agricole. Les participants se sont dits convaincus qu'avec la poursuite appropriée de l'examen des recommandations sur les Principes d'Addis-Abeba, au niveau de leurs rapports avec la diversité biologique agricole, réalisée par la FAO et le Secrétariat de la Convention, les objectifs majeurs de l'atelier auront été atteints.

POINT 10. AUTRES QUESTIONS

45. Il n'y avait pas d'autres questions.

POINT 11. ADOPTION DU RAPPORT

46. Les participants à l'atelier ont convenu d'examiner et d'adopter le présent rapport, ainsi que les éléments reproduits en annexe, après la clôture de la réunion. Le rapport final de l'atelier constituera un élément de la contribution à l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole qu'effectuera l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa treizième réunion, en février 2008.

47. Les participants ont examiné et approuvé la Déclaration de Nairobi et sont tombés d'accord pour présenter et poursuivre le résumé des résultats de l'atelier sous la forme de deux documents distincts:

a) La Déclaration de Nairobi sur l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, fondée sur les exposés, discussions et déclarations de l'ensemble des participants (annexe II);

b) Un document de synthèse sur l'« Application des principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole » doit être établi par la FAO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, sur la base des suggestions et questions soulevées par les exposés, les discussions plénières et les résultats des groupes de travail. Il a été convenu qu'un premier projet serait distribué à tous les participants, environ deux mois après l'atelier, pour réactions, suggestions et validation, comme base pour un processus de consultation pour la poursuite de l'élaboration avec toutes les régions et un groupe impressionnant de partenaires.

48. Les participants ont recommandé l'organisation, en 2007, d'une réunion spéciale mondiale d'experts techniques, avec une représentation adéquate de toutes les régions, d'organisations partenaires et de communautés autochtones et locales, pour affiner et poursuivre l'élaboration des spécifications sur l'application des principes d'Addis-Abeba à la diversité biologique agricole et pour élaborer un ensemble d'objectifs de diversité biologique visant tout spécialement à intégrer les stipulations associées à la diversité biologique agricole, de préférence dans le cadre de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

49. Les participants ont remercié l'équipe des Services d'information de l'IIDD pour leur soutien dans la communication des résultats de l'atelier.

50. Mme Susan Odhuho, de Indigenous Information Network, a formulé, au nom des populations autochtones et des organisations non gouvernementales, des observations et des recommandations, dans une déclaration devant être incluses dans les résultats de l'atelier, et que les participants ont demandé, au Secrétariat, de mettre à disposition sur son site Web. Il a été suggéré que la poursuite de l'élaboration des directives pour l'application des Principes d'Addis-Abeba devrait impliquer les populations autochtones, les communautés locales et toutes les parties prenantes-clé. Il a été constaté que souvent les populations autochtones n'ont pas les capacités et les ressources pour suivre les processus internationaux et pour appliquer, de manière adéquate, les principes et qu'elles avaient besoin de soutien pour le faire.

51. M. Jeroen Huising, du Tropical Soil and Fertility Institute (Institut sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux) du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), s'est félicité, au nom des organisations internationales de recherche participantes, le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), Bioversity International, le CIRAF et ICIPE, de la possibilité qui leur a été donnée de pouvoir participer à la mise en œuvre des programmes de travail sur la diversité biologique agricole et l'utilisation durable, en raison de leur forte présence en Afrique et de leur expérience dans d'autres régions. L'Institut pourrait, en particulier, contribuer aux activités d'évaluation, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. Il a été demandé aux Secrétariats de la FAO et de la Convention sur la diversité biologique de clarifier conjointement les prochaines phases, d'instituer des processus et de se procurer des fonds pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du programme de travail.

52. Pour terminer, la version préliminaire de la « Déclaration de Nairobi sur l'utilisation durable de la diversité biologique agricole », faisant la synthèse des recommandations de l'atelier, et établie sous forme de projet par les représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la FAO, a été présentée et examinée de façon approfondie. La Déclaration de Nairobi a été analysée et complétée avec les suggestions des participants, puis adoptée, avec la demande expresse d'être également mise à disposition en français.

POINT 12. CLÔTURE DE LA RÉUNION

53. Dans la séance plénière de clôture, après avoir procédé à l'échange de politesses habituel et exprimé sa profonde gratitude à l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON), où l'atelier a eu lieu, pour son soutien financier, le représentant du Secrétariat de la Convention a remercié les participants pour leur contribution à la réussite de l'atelier. Le Président a invité les participants à mettre en œuvre les recommandations de l'atelier, adoptées d'un commun accord, au sein de leurs propres sphères d'influence et dans le cadre de leurs projets, et a clôturé la réunion à 14h20, le vendredi 15 décembre 2006.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Experts techniques désignés par les gouvernements

Pays	Experts
Afrique du Sud	M. Jaco Venter
Cameroun	Mme Colette Edith Ekobo née Diengue Otti
Côte d'Ivoire	M. Koffi Edmond
Egypte	M. Mohamed Mahmoud Essawy
Ethiopie	Dr Terefe Belehu Mekonnen
Mali	M. Modibo Cissé
Maroc	M. Saidi Seddik
Niger	M. Hassane Saley
Ouganda	M. Francis Ogwal
République démocratique du Congo	M. Mike Ipanga Mwaku
Seychelles	Mme Mermedah Moustache
Togo	Mme Hadyatou Dantsey-Barry
Zimbabwe	M. Kudzai Kusena

Observateurs

Organisations	Experts
African Science for Food and Health	Dr Dagmar Mithoefer
Banque nationale de gènes du Kenya	M. Zachary Muthamia
Biodiversity International	M. Toby Hodgkin
Centre agroforestier mondial (CIRAF)	M. Jean-Marc Boffa
Centre agroforestier mondial (CIRAF)	Mme Salla Rantala
Centre agroforestier mondial (CIRAF)	Dr Brent Swallow
Ecoagriculture Partners	M. Seth Shames
Fédération internationale des producteurs agricoles, Bureau kenyan	M. Leonard Nduati Kariuki
Indigenous Information Network	Mme Susan Odhuo
Indigenous Information Network	M. John Parsitau
International Alliance of Indigenous and Tribal Peoples of the Tropical Forests	M. Alfred Abora Ilenre
Kijabe Environment Volunteers (EcoAgriculture Partners)	M. David Kuria
League for Pastoral Peoples and Endogenous	Dr Evelyn Mathias

Organisations	Experts
Livestock Development (LPP)	
Ministère de l'environnement et correspondant national en matière de biodiversité agricole du Kenya	M. Patrick Okaka Ochieng
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique agricole	Mme Sally Bunning
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Représentant au Kenya	M. Castro Camarada
Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds mondial pour l'environnement (PNUE/FME)	Dr Marieta Sakalian
Programme de partenariat Pays-Bas/Bureau kényan de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	M. Michael Makokha Odera
Tropical Soil and Fertility Institut (Institut sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux)	M. Jeroen Huising
Université de Nairobi, Kenya	M. Rueben Oyoo Mosi
Western Cape Nature Conservation Board	M. Jaco Venter

Personnel du Secrétariat et des services des conférences

Organisations	Noms
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	M. Oliver Hillel
Services d'information de l'Institut international du développement durable (IIDD)	Mme Leonie Gordon
Services d'information de l'Institut international du développement durable (IIDD)	Mme Asheline Appleton
Services d'information de l'Institut international du développement durable (IIDD)	Mme Karen Alvarenga

*Annexe II***DECLARATION DE NAIROBI SUR L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE**

Les participants à l'Atelier régional africain sur l'utilisation durable de la diversité biologique, tenu à Nairobi, étaient composés de 13 représentants des Parties à la Convention sur la diversité biologique désignés officiellement, originaires de 15 pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Egypte, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Ouganda, Seychelles, Togo et Zimbabwe), ainsi que de différents représentants de gouvernements de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences spécialisées, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'organisations communautaires autochtones et locales, d'organismes internationaux de recherche, de fédérations d'agriculteurs et d'organisations de pasteurs, participant en qualité d'observateurs.

Ayant consulté les documents de travail communiqués par les partenaires organisateurs, y compris les informations sur les manifestations antérieures et connexes, ainsi que des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique, adoptés dans la décision VII/12 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Se fondant sur les exposés et les études de cas mis en commun par les participants, ainsi que les discussions des groupes de travail et plénières,

Conviennent des conclusions et recommandations suivantes:

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sont invités à élaborer un projet de rapport sur les résultats de l'atelier, sur le titre provisoire suivant « Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique », et la base des résultats des discussions de groupe et plénières, qui devra être diffusé et validé par les participants, comme un élément de contribution à l'examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention sur la diversité biologique.

2. Pour faire suite au processus engagé à travers les ateliers régionaux d'experts, organisés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, y compris le présent Atelier régional africain, et afin de mieux contribuer à l'examen approfondi, par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), à sa treizième réunion, qui devrait avoir lieu en février 2008, à Rome, du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention, les participants recommandent l'organisation, en 2007, d'une réunion mondiale spéciale d'experts techniques, avec la représentation adéquate de toutes les régions, des organisations internationales compétentes et des communautés autochtones et locales, le perfectionnement et la poursuite de l'élaboration des spécifications sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique, ceux-ci s'appliquant à la diversité biologique agricole, ainsi que l'établissement d'un ensemble d'objectifs de diversité biologique pour 2010, axés plus particulièrement sur la diversité biologique agricole.

3. En prévision de la réunion mondiale d'experts proposée, les Parties et les organisations internationales compétentes sont encouragées à faciliter et à financer les ateliers nationaux et sous-régionaux pour mettre à profit les résultats de cet atelier dans la poursuite de l'élaboration des directives et mécanismes opérationnels pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole.

4. La FAO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sont invités à élaborer un processus de consultation avec les pays, les régions et les organisations internationales compétentes en vue d'établir un document de travail de synthèse comme base de la réunion mondiale spéciale d'experts techniques, et de le diffuser largement avant la réunion.

5. La diversité biologique agricole est considérée comme un aspect majeur et essentiel de la diversité biologique, en tant que base de la sécurité alimentaire et de la subsistance dans le monde entier. En réfléchissant sur la manière d'assurer son utilisation durable et sa conservation, une attention particulière doit être portée aux questions de suivi et d'évaluation, à la gestion adaptative, au renforcement des capacités et à l'intégration de l'application de l'approche par écosystème, conformément au programme de travail sur la diversité biologique agricole relevant de la Convention sur la diversité biologique et avec les travaux de la Convention sur l'utilisation durable. Il apparaît nécessaire de mettre l'accent sur les interactions, à tous les niveaux, entre les éléments constitutifs de la diversité biologique et le fonctionnement des écosystèmes agricoles, en particulier la diversité biologique souterraine et aérienne.

6. Les multiples services fournis par les écosystèmes agricoles en bonne santé (y compris les services d'approvisionnement, de régulation, d'appui, culturels, et les valeurs d'option) et leur contribution à la réduction des risques, à l'alimentation et à la sécurité alimentaire, doivent être intégrés dans les processus d'évaluation générale et d'évaluation économique. Les questions économiques, sociales et culturelles doivent être prises en compte lors de l'élaboration de décisions sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. C'est un élément capital vers la reconnaissance accrue des avantages de la diversité biologique agricole pour les économies nationales, ainsi que pour les agriculteurs, les éleveurs, les autres utilisateurs des ressources agricoles, et, d'une manière générale, les moyens de subsistance ruraux.

7. Il est important de prendre en considération les accords internationaux en vigueur pertinents lors de l'élaboration des directives pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, et de reconnaître la valeur des caractéristiques spécifiques et la nature de la diversité biologique agricole et des écosystèmes associés, y compris:

- Leur importance pour la sécurité alimentaire,
- Le rôle joué par la gestion de l'homme pour préserver la diversité biologique et permettre à la diversité biologique agricole de poursuivre son évolution (en particulier par les communautés locales et les peuples indigènes),
- La relation entre les ressources génétiques, aux niveaux de la diversité interspécifique (entre les espèces) et intraspécifique (au sein d'une même espèce), et de l'écosystème,
- L'influence des forces du marché.

8. La question de la réhabilitation des ressources génétiques dégradées, causées par la disparition des espèces et la perte d'habitats, n'est pas traitée expressément par les Principes et les directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique. A cet égard, les directives pour la diversité biologique agricole doivent prendre en considération le besoin et les possibilités de réhabiliter les écosystèmes agricoles d'ores et déjà dégradés et les ressources génétiques menacées.

9. L'établissement de partenariats, liant les agriculteurs, les pasteurs et les gestionnaires des animaux d'élevage avec les organismes de recherche et les fournisseurs de service, y compris les processus d'élargissement soutenus par les universités, les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, est indispensable lors de la concrétisation des directives.

10. Les Parties doivent élaborer des stratégies spécifiques pour protéger la diversité biologique agricole revêtant une importance particulière pour les pauvres ruraux, notamment, les cultures indigènes et les ressources génétiques des animaux d'élevage, les arbres indigènes et les espèces médicinales, les espèces non domestiques collectées et celles utilisées indirectement dans les systèmes agricoles, les espèces associées ayant une importance pour les fonctions des écosystèmes.

11. Il apparaît indispensable de renforcer les capacités et de disposer d'un soutien technique et financier pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Notamment, la formation et les compétences sont nécessaires pour utiliser les outils de suivi et

d'évaluation, de référence géographique et de surveillance spatiale, ainsi que les outils d'analyse économique.

12. Etant donné la tendance en faveur de la planification décentralisée et de l'allocation des ressources au niveau des autorités locales, le renforcement des capacités devrait intégrer la diversité biologique agricole dans les matériels éducatifs, et l'application d'outils et de mécanismes pour les communautés de base, les agriculteurs, les éleveurs, les autres utilisateurs des ressources de la diversité biologique agricole, ainsi que les responsables gouvernementaux. Cela devrait intégrer la diversité biologique agricole dans des approches et stratégies plus larges de gestion des ressources naturelles, y compris dans les stratégies de lutte contre la sécheresse et les stratégies de résolution des conflits, en ce qui concerne les territoires communautaires, les bassins hydrographiques et les paysages. La technologie disponible pour diffuser les informations géo référencées sur la diversité biologique agricole est un outil important de planification de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources à tous les niveaux.

13. Les gouvernements nationaux devraient examiner et/ou développer des outils et des instruments permettant d'améliorer et de renforcer la gestion de la terre et d'assurer l'utilisation des meilleures pratiques de gestion pour les initiatives nationales de diversité biologique agricole. Cela devrait être confirmé par la recherche appliquée complétée par les processus participatifs, avec une attention particulière sur la gestion adaptative et le transfert de technologie. La participation des parties prenantes, à la fixation et au suivi des objectifs de diversité biologique agricole, ainsi que les campagnes de sensibilisation sont également essentielles.

14. Une attention appropriée doit être accordée à l'élaboration des mécanismes requis pour l'échange de renseignements et le suivi à tous les niveaux, afin de veiller à ce que des progrès soient réalisés en faveur des objectifs nationaux et internationaux, tels que l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

15. Il est nécessaire de développer des stratégies communes et d'améliorer la coordination entre les organisations et les acteurs impliqués dans le but d'harmoniser les plans, les politiques et les pratiques environnementaux, sociaux et agricoles traitant de la diversité biologique agricole et de résoudre les conflits entre la conservation, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et les intérêts commerciaux agricoles à tous les niveaux. Un grand nombre de ces stratégies nécessitent une coopération internationale et des mécanismes de gestion transfrontalière des ressources.

16. Le pastoralisme est considéré comme une importante - et souvent optimale - stratégie d'utilisation des terres en matière d'utilisation durable de la diversité biologique agricole, particulièrement pour les zones sèches fragiles. Souvent, les Etats soutiennent de préférence l'élevage industriel, les pasteurs pouvant ne pas être perçus comme contribuant directement au produit national brut (PNB) et la valeur des stratégies de subsistance et des services fournis par les écosystèmes qu'ils fournissent étant sous-évalués. Il est nécessaire d'établir une collaboration transfrontalière pour les déplacements du bétail et la pâture, y compris les stratégies à long terme de gestion de la sécheresse et de conservation des races, ainsi que la gestion et le contrôle des parasites et des maladies. Les pasteurs ont besoin de disposer de mécanismes clairs pour pouvoir influencer les négociations internationales et nationales et les processus d'élaboration des décisions, ainsi que de ressources spécifiques, telles que l'éducation et les services de santé itinérants.

17. Les populations autochtones et les communautés locales ont acquis de l'expérience et des compétences extrêmement utiles en matière de gestion des écosystèmes respectueux de la diversité biologique agricole, mais leur intégration, en qualité de parties prenantes actives, dans les négociations nationales et internationales s'avère insuffisante. Ces populations n'ont pas forcément les capacités et les ressources pour suivre les processus internationaux. Les négociations et les documents devraient éviter l'emploi superflu de jargon technique et faciliter la compréhension et la participation de tous les groupes de parties prenantes. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la FAO, les organisations internationales compétentes et les gouvernements concernés sont encouragés à fournir des mécanismes et ressources permettant aux populations autochtones, aux pasteurs et aux communautés locales de

participer, en qualité de partenaires à la Convention, à tous les niveaux du programme de travail sur la diversité biologique agricole, y compris dans les processus de suivi et d'évaluation, afin d'assurer la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action.

18. Il s'avère indispensable de mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées, les organisations d'agriculteurs, les communautés autochtones et locales, les pasteurs et les ONG, les différents Ministères et les organismes de recherche chargés de l'agriculture, des animaux d'élevage et de l'environnement, les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la FAO, voire d'autres acteurs, afin de traduire efficacement dans les faits les résultats et les recommandations sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

19. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique et les pays membres de la FAO sont encouragés à élaborer, à mettre en œuvre et à rendre compte des stratégies et mesures qu'ils ont prises en matière la diversité biologique agricole dans le cadre de leurs stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et les rapports nationaux. En outre, les correspondants nationaux de la Convention devraient veiller à la mise en place de mécanismes permettant de mettre en contact les différents décideurs sectoriels pour traiter de la diversité biologique agricole, par exemple, par l'établissement d'un Comité national multisectoriel pour la conservation de la diversité biologique agricole et de réseaux opérationnels.
